

b10729550

Distr. - Limité
ARCC/ATRCW/82/W.D.1
Date: 11/1/82

ORIGINAL: Français

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Troisième réunion du Comité régional africain
de coordination pour l'intégration de la
femme au développement (CRAC)
Douala, 15 - 17 mars 1982

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA TROISIEME
CONFERENCE REGIONALE SUR L'INTÉGRATION DE LA FEMME AU
DEVELOPPEMENT

Ordre du jour provisoire annoté de la 3ème Conférence Régionale sur l'Intégration de la Femme au Développement

- Point I - Ouverture officielle
- Point II - Election du bureau de la réunion
- Point III - Adoption de l'ordre du jour
- Point IV - Examen des progrès accomplis et des obstacles rencontrés pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique

La Conférence examinera a) les actions entreprises et les obstacles rencontrés par les Etats Membres, dans la mise en oeuvre de la stratégie pour les années 1980-1985, définie par la 2ème Conférence régionale de Lusaka, sur l'intégration de la femme au développement et reprise par le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique. b) le rôle des femmes dans la réalisation des objectifs globaux de ce Plan.

Les principaux aspects suivants, du Plan de Lagos seront considérés.

I. Femme et développement

- Structures organisationnelles en vue de l'intégration des femmes au développement
- Education et formation
- Communication et mass-média
- Santé nutrition et vie familiale
- Population
- Recherche - collecte et analyse de données
- Mesures législatives

II. Autres domaines prioritaires du Plan dans leurs aspects relatifs à la femme

Agriculture - Industrie - Ressources naturelles - Ressources humaines - Science et technologie - transport et communication - coopération économique et technique - environnement et développement - pays les moins avancés - énergie - planification du développement, statistiques et population.

- Point V - Examen des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du programme d'action de la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme - définie par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la Femme: Egalité - développement et paix (Copenhague 14-30 juillet 1980)

Point VI - Rôle des femmes dans l'allègement de la crise alimentaire en Afrique

La production vivrière africaine est en constante baisse. Dans les meilleurs des cas, elle stagne. Alors que la population du continent croît au rythme de 2.5 % par an en moyenne. Le problème de l'alimentation de la population est vital. Le plan d'action de Lagos le reconnaît explicitement comme la priorité des priorités. En outre les femmes constituent 60 % à 80 % des forces humaines engagées dans la production agricole. La Conférence Régionale sur l'intégration de la Femme au Développement se doit de se pencher sur la production vivrière et ce qu'elle signifie pour les femmes rurales; en étudiant les aspects suivants:

I. Les moyens de production

1. La terre

- aspect juridique- Propriété/droit d'héritage
- Durée d'occupation de la parcelle prêtée

2. La technologie améliorée

- La vulgarisation atteint-elle les femmes?
- Les femmes bénéficient-elles des distributions d'engrais et de semences ?

3. Le Crédit

- Proportion des femmes qui accèdent aux facilités de crédit
- Conditions possibles de crédit pour la majorité des femmes productrices

II. La production assurée par les femmes

1. Les cultures traditionnellement assurées par les femmes
2. Evolution de la situation
3. Quantification de la production féminine

III. Les possibilités d'augmentation de la production agricole

1. La réforme agraire: conception et pratique
2. Introduction de cultures plus rentables: Les données de la recherche agronomique

IV. Conservation, transformation et distribution après récolte

V. Recommandations pour les pays membres

Point VII - Les femmes réfugiées et déplacées et la paix en Afrique et dans le monde

Des 10 millions de réfugiés dans le monde, plus de 5 millions se trouvent en Afrique, ce chiffre étant constitué en majorité de femmes et d'enfants.

Ces réfugiés sont généralement secourus par les guerres de libération, le régime de l'Apartheid et certains de nos conflits et de nos contradictions internes. La gravité et l'acuité du problème ont entraîné ces dernières années des nombres de concertations au niveau régional et international au cours desquelles les gouvernements ont souligné par diverses résolutions, la nécessité d'entreprendre une action concertée en vue de leur protection et de leur assistance.

Ainsi la Conférence sur la situation des réfugiés en Afrique, tenue à Arusha du 7 au 17 mai 1979, avait invité les gouvernements africains concernés à se pencher sur le problème des réfugiés et à formuler les stratégies en vue de trouver des solutions durables à leur situation.

Ensuite la 3ème Conférence des ministres africains des affaires sociales, tenue à Addis Abeba du 8 au 10 octobre 1980 avait recommandé aux Etats, "d'entreprendre des efforts pour l'amélioration de la situation économique et sociale et des autres conditions qui constituent en général des facteurs pouvant contribuer à la solution des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées."

De même la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés africains tenue à Genève du 9 au 10 avril 1981 a une fois de plus montré, l'urgence du problème et la nécessité d'une solidarité internationale pour une assistance accrue.

Aussi, dans l'esprit de ces diverses recommandations la conférence régionale doit-elle à son tour se pencher sur le problème particulier des femmes réfugiées et l'influence de leur situation sur la paix en Afrique et dans le monde.

Point VIII- Examen des rapports des réunions de groupes d'experts

La Conférence examinera les conclusions des réunions de groupes d'experts sur des thèmes spécifiques, qui constituent un nouvel aspect des programmes du CARFF/CEA.

a) Séminaire sur les mécanismes nationaux

Ce séminaire aura pour objectif, de grouper les femmes responsables des mécanismes nationaux afin d'analyser les structures nationales établies par divers Etats en vue d'assurer une plus grande participation des femmes, au développement de leur pays.

La réunion examinera les points suivants :

- i) L'efficacité des mécanismes nationaux, à la lumière de leur programme, et des moyens matériels et humains en place pour leur mise en oeuvre).
- ii) Moyens mis en oeuvre par les mécanismes nationaux en vue d'atteindre les femmes rurales.
- iii) Rôle des mécanismes nationaux dans la mobilisation des fonds
- iv) Relations entre les mécanismes nationaux et les organisations nationales et internationales non gouvernementales et gouvernementales.

b) Réunion pour le personnel anglophone enrôlé dans les programmes pour la femme hors des circuits scolaires

Le problème des déchets scolaires est un problème crucial en Afrique, qui touche surtout les jeunes filles. Consciente de cet état de chose, la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet, avait par sa résolution 27 prié les Etats, "d'identifier les besoins des nouvelles générations de femmes et d'intégrer dans une perspective englobant tous les aspects des politiques générales visant à favoriser l'amélioration de la condition des jeunes filles dans tous les domaines, à promouvoir l'accès des femmes jeunes à l'enseignement à la santé et à l'emploi, à encourager leur organisation et leur participation aux activités économiques, politiques, sociales, culturelles et professionnelles, à promouvoir leur intégration dans le processus de prise de décision, à favoriser chez elles une prise de conscience de leur valeur propre et la confiance dans les possibilités qu'elles ont de s'épanouir en tant qu'être humains ayant des droits égaux à ceux des hommes, et à leur permettre de participer activement et de manière responsable au développement de la société".

Aussi l'objectif de cette réunion d'experts a été d'offrir aux planificateurs, aux formateurs et aux agents du développement communautaires responsables des programmes pour les filles hors des circuits scolaires, d'étudier la situation des jeunes filles en général, d'analyser les divers programmes mis en oeuvre, et d'élaborer un programme d'action concret pour le futur.

c) Séminaire sous régional sur l'utilisation des résultats des recherches dans le domaine de la femme et du développement

Déjà en 1975, le Plan d'action mondial avait accordé un rang de priorité élevé aux activités de recherches nationales régionales et internationales ainsi qu'aux rassemblements de données sur tous les aspects de la condition de la femme. Par après, la stratégie définie par la Région, lors de la 3ème Conférence de Lusaka, adoptée par la 6ème Conférence du Conseil et des Ministres de la CEA et repris dans le Plan d'action de Lagos, a reconnu l'importance de la recherche.

Le CARFF/CEA, ayant acquis une vaste expérience dans ce domaine se propose d'organiser pour les pays membres du MILPOC de Lusaka, une réunion ayant pour but:

1. D'intitier les responsables des mécanismes nationaux à la méthodologie de la recherche.
2. D'étudier la possibilité de traduire les résultats de recherches en actions concrètes.

d) Réunion pour l'Elaboration de Stratégies en vue de l'Amélioration de la Condition Juridique des femmes en Afrique

En 1975 le Plan d'action Régional pour l'Afrique tout en reconnaissant que des mesures législatives et administratives pouvaient être des instruments pour accomplir la pleine intégration des femmes au processus du développement avait appelé les gouvernements à mettre en vigueur des lois favorisant l'égalité des deux sexes. De même le Plan d'action de

de Lagos, avait recommandé de mettre en oeuvre des politiques visant à la suppression de mesures discriminatoires en l'encontre des femmes.

La première étape des programmes du CAREFF/CEA, a été constituée par une série d'études menées dans un certain nombre de pays africains et ayant pour thème " le statut juridique de la femme". Les études menées dans ce domaine sont des investigations de toute la hiérarchie des textes juridiques mis en vigueur dans les Etats: Les constitutions, clés de voûte des systèmes politiques, les lois, les décrets et enfin les principes généraux de droit. Ces études déterminent les droits. Ces études déterminent les droits octroyés aux femmes ainsi que les devoirs qui s'y attachent, dans les domaines politique , foncier , et matrimonial.

La réunion devra rassembler quelques représentants des mécanismes nationaux des représentants de ministères de la justice et d'autres ministères concernés, pour étudier les points suivants:

1. Dispositions des codes civils et pénaux relatifs à la femme
2. Droits politiques et leur exercice
3. Elaboration d'une stratégie en vue:
 - i) De la codification des règles en vigueur
 - ii) De la suppression des règles discriminatoires
 - iii) De la diffusion d'information sur les droits des femmes
 - iv) De la création de bureau - conseil en matière de législation
 - v) De la création ou du renforcement de sections juridiques au sein des mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement.

e) Séminaire sur les besoins et les tendances de la formation professionnelle féminine dans les années 1980 en Afrique francophone au Sud du Sahara.

L'un des problèmes majeurs auxquels est confronté le continent africain est celui de la formation de cadres compétents et de personnel qualifié à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie économique. Ce problème qui est étroitement lié à celui de l'emploi de la main-d'oeuvre nécessaire au développement de tous ces secteurs, se pose encore avec plus d'acuité pour les femmes. Ce séminaire organisé dans le cadre d'un projet conjoint BIT/CEA a eu pour objectif :

- a) de faire le bilan de la formation professionnelle féminine telle qu'elle s'est développée au cours de ces dernières années dans les pays africains francophones au sud du Sahara.
- b) en fonction de ce bilan, et en tenant compte des exigences du développement et de l'emploi dans tous les domaines, déterminer les besoins en matière de formation professionnelle tant dans le traditionnel que dans le domaine moderne.
- c) faire l'inventaire des ressources disponibles dans ce domaine.

Point VIII- Questions diverses

Point IX - Date et lieu de la prochaine réunion

Point V - Cérémonie de Clôture